

synthétique ISO 150, 220, 320, 460

Revision Date: 19 octobre, 2017

Page: 1 of 8

Fiche signalétique

Huile engrenage et roullement a bille synthétique ISO 150, 220, 320, 460

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit : Huile engrenage et roullement a bille synthétique ISO 250, 220, 320, 460

Fournisseur : ValPar

Boîte postale 3856, Route n° 1 Est

Regina, SK S4P 3R8

CANADA

 Téléphone
 : 877-685-4886

 N° de téléphone d'urgence
 : 306-791-5911

 Canutec (24 hr)
 : 613-996-6666

2. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

État physique : Liquide visqueux.

Odeur : Légère odeur d'hydrocarbures.

SIMDUT (Canada) : Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

Statut OSHA/HCS : Alors que ce produit n'est pas considéré dangereux selon la norme OSHA

sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200), cette fiche signalétique contient des informations utiles critiques pour une manipulation prudente et une utilisation convenable du produit. Cette fiche signalétique devrait être conservée et mise à la dispo-

sition des employés et tout autre utilisateur du produit.

Vue d'ensemble des urgences : Aucun danger particulier.

Voiesd'absorption : Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

InhalationIngestionAucun effet important ou danger critique connu.Aucun effet important ou danger critique connu.

Peau:Légèrement irritant pour la peau.Yeux:Légèrement irritant pour les yeux.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques : Aucun effet important ou danger critique connu.

Cancérogénicité : Non inscrit comme cancérogène sur les listes de l'OSHA, du NTP et de l'IARC.

Mutagénicité:Aucun effet important ou danger critique connu.Tératogénicité:Aucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le développement:Aucun effet important ou danger critique connu.Effetssurlafertilité:Aucun effet important ou danger critique connu.



synthétique ISO 150, 220, 320, 460

Revision Date: 19 octobre, 2017

Page: 2 of 8

Conditions médicales aggravées par une surexposition

: Une exposition répétée ou prolongée aux embruns ou au brouillard peut entraîner une irritation chronique des yeux et une grave irritation de la peau. Une exposition répétée de la peau peut entraîner une destruction locale,ou une dermatose.

Voir Information toxicologique (section11)

4. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS À PORTER EN CAS D'URGENCE

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui en-

lever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Con-

sulter un médecin immédiatement.

Contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au

moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les

chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.

Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une

ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire

émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne incon-

sciente. Consulter un médecin immédiatement.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence

de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour

la personne portant secours.

Note au médecin traitant : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contactez le

spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités

ont été ingérées ou inhalées.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Inflammabilité du produit

Moyens d'extinction

Peut être combustible à haute température.

Utilisables : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Non utilisables : Aucun connu.

Dangers spéciaux en cas

d'exposition

Inhalation

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute

personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Produits de la combustion : Oxydes de carbone (CO, CO²), fumée et vapeurs irritantes comme produits

d'une combustion incomplète.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la

luttec ontre le feu : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection



synthétique ISO 150, 220, 320, 460

Revision Date: 19 octobre, 2017

Page: 3 of 8

adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

Remarque spéciale sur les risques d'incendie

Faible risque d'incendie. Ce produit doit être chauffé pour qu'une inflammation se produise.

Remarque spéciale sur les risques d'explosion

: Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, meuler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Précautions environnementales

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Méthodes de nettoyage

Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota: Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET DE MANIPULATION

Manutention

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits oùce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les



Product Name: Huile engrenage et roullement a bille synthétique ISO 150, 220, 320, 460

Revision Date: 19 octobre, 2017

4 of 8 Page:

yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Entreposage

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire.

Mesures techniques

Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des ingrédients assujettis à des limites d'exposition, utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.

Mesures d'hygiène

Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avantbras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches dedécontamination sont installés près des postes de travail.

Protection individuelle

Respiratoire

Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. Recommandé: filtre contre les vapeurs organiques.

Mains

Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Recommandé: néoprène, nitrile, alcool polyvinylique (PVAL), Vitron®.

Yeux

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières.



synthétique ISO 150, 220, 320, 460

Revision Date: 19 octobre, 2017

Page: 5 of 8

Peau : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la

tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant

toute manipulation de ce produit.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

Étatphysique : Liquide visqueux

Point d'éclair : Vase ouvert: 235°C (445°F) [Cleveland]
Température d'auto-inflammation : Point d'incendie: 321°C (609.8°F)

Limites d'inflammablité : Non disponible

Coleur : De couleur jaune pâle

Odeur : Légère odeur d'hydrocarbures

Seuildel'odeur:Non disponiblepH:Non disponiblePoint d'ébullition/condensation:Non disponiblePoint de fusion/congélation:Non disponible

Densité relative : 0.8594 kg/L @ 15°C (59°F)

Pression de vapeur: Not availableDensité de vapeur: Not availableVolatilité: Not availableVitesse d'évaporation: Not available

Viscosité : 226 cSt @ 40°C (104°F), 26.20 cSt @ 100°C (212°F), VI=148

Point d'écoulement : -48°C (-54°F)

Solubilité : Insoluble dans l'eau

10. STABILITÉ DU PRODUIT ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Polymérisation dangereuse : Dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation, il ne se pro-

duira pas de polymérisation dangereuse.

Matières à éviter : Réactif avec agents oxydants, les acides, les alcalis et les agents réducteurs.

Produits de décomposition

dangereux : Susceptible de dégager des COx, NOx, SOx, POx, fumées et vapeurs irri-

tantes, en présence de chaleur jusqu'à décomposition.



Product Name: Huile engrenage et roullement a bille synthétique ISO 150, 220, 320, 460

to 10 antalana 0017

Revision Date: 19 octobre, 2017

Page: 6 of 8

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Conclusion/Résumé : Non disponible

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Non disponible

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé : Non disponible

Sensibilisant

Conclusion/Résumé : Non disponible

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible

12. INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Conclusion/Résumé : Non disponible

Biodégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible

Effets nocifs divers : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Des quantités importantes de résidus de déchets ne doivent pas être éliminées par un système d'évacuation séparatif, mais traitées dans une usine appropriée de traitement des effluents. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion



Product Name: Huile engrenage et roullement a bille synthétique ISO 150, 220, 320, 460

Revision Date: 19 octobre, 2017

Page: 7 of 8

des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSI-TION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le TMD	Non réglementé	-	-	-	-	
Classification pour le DOT	Non disponible	Non disponible	Non disponible	-	-	

GE*: Groupe d'emballage

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

États-Unis

Classification HCS : Non réglementé.

Canada

SIMDUT (Canada) : Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Réglementations Internationales

Inventaire du Canada

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire des États-Unis

(TSCA 8b) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
 Inventaired' Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

16. AUTRES INFORMATIONS

Hazardous Material Information System (États-Unis)

Santé	1
Inflammabilité	1
Risquesphysiques	0

PROTECTION INDIVIDUELLE



synthétique ISO 150, 220, 320, 460

Revision Date: 19 octobre, 2017

Page: 8 of 8

National Fire Protection Association (États-Unis)

Références: Disponible sur demande.

^{MC}Marque de commerce de Suncor Énergie Inc. Utilisée sous licence.

Date d'impression

Date d'édition : 19 octobre, 2017

Date de publication précédente : Aucune validation antérieure.

Nom du responsable : Product Safety - KKB

Pour autant que nous le sachions, les renseignements présentés ici ont été réunis auprès de source considérées comme fiables et sont exacts. Toutefois, ni Brandt Tractor Ltd., ni ses sociétés affiliées, ni aucun de leurs administrateurs, directeurs, employés, sous-traitants, consultants ou ayants droit respectifs, n'assume de responsabilité quelconque pour l'exactitude ou le caractère complet des informations contenues dans la présente. AUCUNE GARANTIE N'EST FOURNIE; TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES DE VALEUR MARCHANDE OU D'APTITUDE À UNE UTILI-SATION PARTICULIÈRE SONT EXPRESSÉMENT EXCLUES.

La détermination finale du caractère adéquat de toute substance relève uniquement de la responsabilité de l'utilisateur. Toutes les substances peuvent présenter des dangers inconnus et devraient être utilisées avec précaution. Brandt Tractor Ltd. et ses sociétés affiliées (y compris leurs administrateurs, directeurs, employés, sous-traitants, consultants ou ayants droit respectifs) n'assument aucune responsabilité concernant les blessures des utilisateurs ou des tiers ou les dommages matériels quelconques, et l'utilisateur assume tous les risques de ce type.